

DEPARTEMENT  
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT  
APT

DELIBERATION  
N°2025/006

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF  
425 CHEMIN DU PERUSIER  
84 300 TAILLADES

**SEANCE DU 20 MARS 2025**

**DELIBERATION  
AFFICHEE LE :**

|                    |   |
|--------------------|---|
| SYNDICS TITULAIRES | 6 |
| QUORUM             | 4 |
| SYNDICS PRESENTS   | 5 |
| VOTES POUR         | 5 |
| VOTES CONTRE       | 0 |
| ABSTENTIONS        | 0 |

**PRESENTS :** Mr HONORAT GUY Président  
Syndic titulaire : DEVINE Marc - BOURNE Véran - OLIVIER Denis  
Excusés : LIENS Charles – BOUCHET Jean-Claude  
Syndic suppléant : CAPELLO Jean Pierre  
Excusés : PELISSIER Laurence – CALVIERE Robert

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt mars, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

**Objet :** PHASE 2 DU CONTRAT DE CANAL N° 2

=====

### LE PRESIDENT EXPOSE :

Suite au comité de suivi du 23 janvier 2025, il convient de valider :

- *Le bilan de la phase 1 du contrat de canal n° 2*
- *Le programme de travaux de la phase 2 du contrat de canal n° 2.*

Il faut noter que la modification du protocole de gestion reste, à ce jour, en discussion avec les services de l'Agence de l'Eau RM et C.

La nouvelle version du protocole sera signée, une fois que les modifications seront validées par l'Agence de l'Eau RM et C.

**OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT :** la commission syndicale approuve la proposition du Président, le bilan de la phase 1 et le programme de travaux de la phase 2 du contrat de canal n° 2, et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le syndic

Le Président

Mr HONORAT GUY



**ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF**

425, Chemin du Pérusier  
84300 LES TAILLADES



Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 084-298401712-20250320-2025\_006-DE